



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Description générale**

La Bourse French Tech Attractivité a pour objectif de soutenir les initiatives de promotion de l'écosystème start-up français auprès d'une audience internationale. Les formes prises par ces initiatives peuvent être des plus diverses - événement (physique, hybride, digital), opération d'influence ciblée, production de contenu, podcast, etc.

Elle a pour vocation de soutenir les projets qui valorisent l'écosystème et les meilleures start-up de la French Tech auprès de notre public cible : les talents étrangers, les investisseurs, les entrepreneurs et/ou les exécutifs en charge du développement international.

## **Quel type d'initiatives finançons-nous ?**

Nous sommes à la recherche d'initiatives qui ont un impact fort pour l'ensemble de l'écosystème et font avancer notre stratégie d'attractivité internationale, en faisant la promotion :

- de la French Tech comme un écosystème start-up ouvert, attractif et à la pointe de l'innovation ;
- de la France comme leader dans le domaine de la Tech, vivier de talents et de ressources.

Voici quelques exemples d'initiatives qui peuvent faire l'objet d'un financement :

- Événement start-up français de référence à l'échelle internationale ;
- Événement start-up international majeur qui développe une édition en France ;
- Événement ayant pour vocation de réunir en France des investisseurs étrangers susceptibles d'investir dans des start-up françaises ;
- Éditions spéciales de newsletters sur les sujets clés de l'écosystème start-up à destination d'une audience internationale ;
- Série de vidéos ou de podcasts avec des exécutifs de la tech qui sont installés / rentrés en France.

Vous trouverez en annexe une liste de projets qui ont déjà fait l'objet d'un financement.

## Qui est éligible ?

L'**initiative** doit avoir lieu entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023.

**Les structures** candidates ne doivent pas avoir déjà reçu plus de 200 000 euros d'aides publiques, tous financeurs confondus (État et collectivités territoriales) sur les 3 dernières années au titre du même régime d'aide d'État. L'organisateur doit avoir une structure juridique française.

En ce qui concerne **les événements**, l'initiative doit mobiliser un minimum de 40% de femmes parmi les intervenants. Si l'événement est en physique, il doit avoir lieu en France.

**Les lauréats de la Bourse French Tech Attractivité 2021-2022** devront obligatoirement avoir clotûré leur projet avant de candidater.

## Modalités de financement

Le financement apporté par l'Etat aux projets est réalisé sous forme de subventions.

Le co-financement pourra atteindre un maximum de 60% des dépenses éligibles de l'initiative présentée. Le solde des financements devra être mobilisé par le biais de financements directs du porteur de projet ou d'acteurs tiers privés (sponsors, etc.).

Les crédits alloués s'échelonnent jusqu'à 80 000 euros, en fonction du format de l'initiative proposée. Par exemple, dans le cadre d'un événement, le montant du financement pourra aller jusqu'à 20 000 euros pour un format digital, jusqu'à 50 000 euros pour un format hybride et jusqu'à 80 000 euros pour un format présentiel.

## Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour être lauréat, les candidats à la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023 devront respecter certaines conditions obligatoires.

### **1. L'ensemble des pièces justificatives doit être fourni lors du dépôt de candidature.**

Lors du dépôt de candidature, il sera strictement obligatoire de fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. annexe 1). Celles-ci devront être également correctement pré-remplies lors du dépôt de candidature afin que le dossier administratif de chaque candidat soit complet dès le début de l'instruction.

Toute candidature avec un dossier administratif vide ou incomplet ne sera pas prise en compte lors de l'instruction des dossiers dans le cadre de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023.

### **2. Le montant maximal d'aide autorisé ne doit pas être atteint ou dépassé.**

Les subventions versées dans le cadre de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023 rentrent dans le cadre du règlement de minimis (UE n°1407/2013).

Selon la règle générale, le montant total de subventions de minimis perçues par un organisme ne doit pas excéder 200 000€ sur trois exercices fiscaux glissants.

Tous les candidats doivent s'assurer en amont de ne pas avoir déjà atteint ce montant total de subvention, en incluant le montant demandé dans le cadre de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023. Une attention particulière doit être apportée au recensement préalable de ces aides et de leur caractéristique (régime d'aides d'État, organisme à l'origine de la subvention, montant ...), car le candidat doit les indiquer précisément dans l'attestation à fournir dans le cadre de la demande de subvention.

Dans le cas où le montant maximal serait atteint, votre candidature ne sera pas prise en compte.

### **3. Les projets subventionnés lors de l'édition antérieure de la Bourse French Tech Attractivité doivent être, a minima, achevés avant le début de la période de prise en compte des dépenses de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023 (condition réservée aux lauréats des années précédentes)**

Les lauréats de l'édition précédente de la Bourse French Tech Attractivité sont autorisés à candidater à la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023.

En revanche, il ne sera pas possible de postuler à la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023 si les projets subventionnés lors de l'édition antérieure à la Bourse French Tech Attractivité 2021-2022 ne sont pas complètement achevés avant le début de la période de prise en compte des dépenses.

Pour rappel, un bilan financier et un compte-rendu d'action doivent être transmis dans les trois mois après la réalisation des actions. Aucune subvention de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023 ne peut être versée si ce bilan financier et le compte-rendu d'action du projet 2021-2022 n'ont pas été transmis et acceptés par les services du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Pour candidater à la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023, votre dossier de la Bourse French Tech Attractivité 2021-2022 devra donc être conventionné et réalisé. Tout ancien lauréat n'ayant pas clôturé/conventionné son dossier de la Bourse French Tech Attractivité 2021-2022 ne pourra déposer une nouvelle candidature pour la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023.

### **Quelles sont les modalités de versement de la Bourse French Tech Attractivité ?**

Après la phase d'instruction des dossiers et l'annonce des lauréats, le dossier de chaque lauréat devra être finalisé dans un délai strict d'un mois.

Seul un dossier de demande de subvention complet permet d'établir l'acte d'attribution de la subvention :

- une décision de subvention (subventions inférieures à 23 000€) signée seulement par les services du ministère ;
- une convention de subvention (subventions supérieures à 23 000€) sera signée par le lauréat, puis par les services du ministère.

Ensuite, les modalités de versement de subvention varient selon le montant attribué :

- Pour les subventions inférieures ou égales à 23 000 €, la subvention sera versée intégralement en une seule fois.
- Pour les subventions supérieures à 23 000€, la subvention sera versée en deux temps :
  - Dans un premier temps, une avance à hauteur de 70% du montant de subvention sera versée.
  - Puis, le solde des 30% restant sera versé à l'issue de votre projet. Afin de percevoir le solde restant, les lauréats seront tenus de produire un rapport d'exécution comprenant un volet financier et un volet métier.

Le versement de la subvention, de façon intégrale ou partielle, advient dans une période approximative de deux semaines suivant la signature de la décision ou de la convention de subvention.

Il est important de noter que l'ensemble des frais engagés par le porteur de projet, en euros ou en nature, devront être justifiés par des factures établies par le prestataire (prestations) ou des attestations établies par le ou les partenaires qui mettent à disposition les moyens à destination du projet financé (apports en nature).

## **Comment postuler ?**

Le dépôt de candidature doit nécessairement être accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées afin que le dossier administratif de chaque candidat soit complet avant le début de l'instruction. La liste des pièces justificatives à fournir est disponible en annexe (cf. annexe 1).

Chaque candidature doit respecter les conditions suivantes :

- Le projet doit avoir un nom, permettant d'identifier et de différencier chaque candidature.
- Chaque dossier de candidature doit comporter au moins deux personnes contact (coordonnées téléphoniques et mails), afin de faciliter la prise de contact avec la Mission French Tech après l'instruction des dossiers.
- Chaque dossier de candidature doit indiquer la raison sociale de l'organisme porteur du projet, qui est celui qui percevra la subvention versée dans le cadre de la Bourse French Tech Attractivité.

Chaque dossier de candidature doit inclure une présentation du projet proposé. Cette présentation doit être en format PDF et ne doit pas dépasser 2Mo. Elle devra obligatoirement respecter le modèle de présentation délivré par la Mission French Tech (cf. annexe 2).

## **Critères d'évaluation et de sélection**

Impact auprès de notre public cible

Nous privilégierons les initiatives qui :

- mettent en valeur l'écosystème French Tech auprès de notre public cible : les talents ou investisseurs étrangers, les entrepreneurs et/ou les exécutifs en charge du développement international.
- peuvent déboucher sur des opportunités commerciales à l'international pour les start-up françaises.

A cet effet, nous tiendrons compte de paramètres comme l'audience cible, le réseau potentiel créé à travers l'initiative, le nombre et le type de start-up françaises impliquées, et la répartition France / international des participants, intervenants, exposants, partenaires, lecteurs ou auditeurs.

Pour les initiatives de création de contenu, des projections / indicateurs tels que le nombre d'impressions, clics, visites, interactions, seront pris en compte.

### Qualité

Nous privilégierons les initiatives qui ont un contenu qualitatif, avec des intervenants de haut niveau. Nous prendrons notamment en compte la couverture presse envisagée, la liste des intervenants, exposants et partenaires.

Pour les initiatives de type événementiel dont ce n'est pas la première édition, le porteur de projet devra faire état d'un excellent taux de satisfaction des participants, intervenants, exposants et partenaires sur les éditions précédentes.

### Solidité du projet

Les candidats devront démontrer qu'ils sont en mesure d'atteindre leurs objectifs, en ayant un budget réaliste, un bilan positif de leurs actions passées et une équipe compétente.

## **Quels sont les engagements des lauréats ?**

La Mission French Tech exige que les lauréats de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023 respectent rigoureusement les engagements listés ci-dessous.

Les lauréats de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023 s'engagent à :

- respecter le calendrier d'exécution de leur projet ;
- assurer un suivi rigoureux de la réalisation des projets auprès de la Mission French Tech ;
- respecter la charte d'engagement (cf. annexe 3) ;
- associer systématiquement la marque de La French Tech à la communication sur le projet soutenu par la Bourse French Tech Attractivité en respectant les conditions d'usage de la marque La French Tech (la charte d'usage sera remise aux lauréats) ;

- respecter les règles de financement et fournir un reporting financier et d'évaluation d'impact à l'issue du projet.

En cas de non-respect de ces engagements, les lauréats pourront être amenés à restituer une partie ou l'intégralité de la subvention attribuée.

## **Echéances**

10 août 2022 : Ouverture de l'appel à projets

29 octobre 2022 : Date limite d'envoi des éléments de votre dossier.

Un comité d'évaluation étudiera l'ensemble des dossiers et choisira les lauréats suivant les critères de sélection présentés ci-dessus.

Pour rappel, la Bourse French Tech Attractivité est un appel à projets avec une enveloppe budgétaire définie. Par conséquent, tous les projets ne seront pas sélectionnés. Il est également possible que certains projets bénéficient d'un soutien financier inférieur à la demande initiale.

L'annonce des projets sélectionnés se fera au fur et à mesure au cours de l'année. Le calendrier de tenue des comités de sélection dépendra du volume de dossiers reçus et du taux d'utilisation de la dotation budgétaire allouée à l'appel à projets. Les candidats sélectionnés seront informés par la Mission French Tech dans un délai maximum de 6 à 8 semaines.

La date limite de finalisation du dossier administratif sera indiquée aux lauréats (compter un mois après l'annonce des lauréats). Chaque lauréat sera tenu de respecter cette date. Passé cette date, en cas de dossier administratif incomplet ou non-conforme, la subvention ne sera pas versée. Le lauréat n'ayant pas finalisé son dossier administratif à la date indiquée perdra donc le bénéfice de la subvention attribuée dans le cadre de la Bourse French Tech Attractivité 2022-2023.

Il n'y aura pas de dérogation concernant les échéances indiquées ci-dessus. Il sera demandé à chaque lauréat de les respecter avec rigueur afin de percevoir dans les meilleurs délais la subvention attribuée.

La totalité des crédits budgétaires devra être engagée dans l'année 2022, mais les actions peuvent avoir lieu jusqu'au 31 août 2023.

## **Comment postuler**

Les candidatures s'effectueront via ce [formulaire](#) Démarches Simplifiées

- Pré-requis d'avoir cloturé le projet 2021-2022
- Présentation du projet (2Mo maximum en format PDF)
  - résumé de votre vision
  - calendrier et budget prévisionnels

- équipe dirigeante et compétences
- audience et portée de l'initiative
- indicateurs de suivi et de réussite - diversité, provenance géographique de l'audience, portée qualitative et quantitative de l'initiative, taux de satisfaction, etc.
- partenaires confirmés
- Renseignement des documents administratifs
  - un RIB
  - si vous êtes une association : vos statuts + un formulaire CERFA de demande de subvention ([téléchargeable ici](#))
  - si vous êtes une entreprise: une lettre de demande de subvention (pas de modèle précis à utiliser) + un budget équilibré (vous pouvez vous inspirer de celui du CERFA ci-dessus) + un KBIS + la liste des aides d'Etat dont vous avez bénéficié dans les 3 dernières années (subventions)

Contact - [ft.bourseattractivite@finances.gouv.fr](mailto:ft.bourseattractivite@finances.gouv.fr)

## Annexes

[FAQ](#)

[Liste des pièces justificatives à fournir](#)

[Modèle de présentation du projet](#)

[Charte d'engagement](#)

[Attestation des aides reçues](#)

Des projets qui ont été financés lors des éditions précédentes

En 2019

- F for Femme
- [France Digitale Day 2019](#)
- [CSAW](#)
- [Sommet des GovTech](#)
- [VC Bridge](#)

En 2020

- [ChangeNOW](#)
- B2B Rocks
- [France Digitale Day 2020](#)
- [Hello Tomorrow](#)
- [Paris Blockchain Week Summit](#)

En 2021

- [Hello Tomorrow](#)
- [HTID](#)
- [French Founders Transatlantic Leaders Forum](#)

En 2022

- France Angels
- [PBWS](#)
- [ChangeNOW](#)
- [B2B Rocks](#)